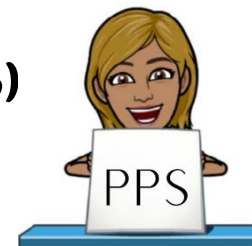


Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)



[Textes : BO 25/08/2016](#)

Les élèves concernés	Les élèves reconnus en situation de handicap par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
Objectifs du PPS	<ul style="list-style-type: none">• Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) est un document qui sert à définir le déroulement de la scolarité de l'enfant en situation de handicap.• Il définit les besoins notamment en termes<ul style="list-style-type: none">✓ d'orientation scolaire✓ d'accompagnement médico-social✓ d'accompagnement humain✓ d'attribution de matériels pédagogiques adaptés✓ de préconisation d'aménagements et d'adaptations pédagogiques• Le PPS doit être mis en place quelle que soit la nature de l'établissement où est scolarisé l'enfant.
Mise en place du PPS	<ul style="list-style-type: none">• L'enfant majeur, ou le parent ou représentant légal, fait la demande auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou de la Maison de l'Autonomie (MDA) selon les départements.• Il doit joindre à la demande un guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (Geva-Sco) est l'outil réglementaire d'aide à l'évaluation pour toute demande de Projet personnalisé de scolarisation (PPS). Il est rempli par l'équipe pédagogique de l'établissement de scolarisation.
Document de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Le projet personnalisé de scolarisation est mis en œuvre par le ou les enseignants de l'élève. Dans le second degré, le professeur principal est chargé de coordonner la rédaction du document de mise en œuvre du PPS, sous la responsabilité du chef d'établissement.• Le document de mise en œuvre du PPS a vocation à formaliser la mise en œuvre des décisions, préconisations, priorités et objectifs inscrits dans le PPS dont il reprend la trame. Il est renseigné par l'enseignant ou l'équipe enseignante de l'élève et traduit les décisions et préconisations du PPS en aménagements et adaptations pédagogiques. Ce document est conçu pour répondre aux différents points qui sont évoqués lors de l'ESS notamment sur l'évaluation de l'efficacité des moyens mis en œuvre.

Annexes

[GEVA-SCO Première demande](#)
[GEVA-sco réexamen](#)

[Mise en œuvre du PPS maternelle](#)
[Mise en œuvre du PPS élémentaire](#)
[Mise en œuvre du PPS 2nd degré](#)

